

**COMPTE-RENDU**  
**de la 25<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 22 janvier 2020**



**Objet : 25<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 22 janvier 2020, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du seize janvier deux mille vingt adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF (arrivée au point 2.3), Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Albert MASSLO, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON (arrivée au point 2.3), Yves ZINS, Eric BAUER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Géraldine BUBEL, Evelyne CORDARY, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Patrick HINSCHBERGER, Jacques MARX, Patricia MOMPEN, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Francisco VICO, Pascal WEISLINGER.

**Procurations:** Christiane MALLICK ayant donné pouvoir à Sonia BUR, Jean-Pierre MULLER ayant donné pouvoir à Bertrand POTIE, Carole DIDOT ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Anna KOEPEL ayant donné pouvoir à Joël NIEDERLAENDER, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Nathalie SPANIOL ayant donné pouvoir à Pascal WEISLINGER, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Sylvie THIRION ayant donné pouvoir à Bernard CLAVE, Freddy LITTY suppléant de Sylvain NEUGEBAUER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

**Excusé :** Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Olivier HAAG.

**Absents non excusés :** Pierre-Jean DIDOT, Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER.

**Participaient également à la réunion :**

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint du service des Finances

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe du service des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Fabien STENGER, Directeur Général Adjoint du service des Finances, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 12 décembre 2019 est adopté et signé séance tenante.

# Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 22 janvier 2020

## 01. Administration générale

### 01.1 *Renouvellement des tablettes numériques*

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De moderniser le parc de tablettes numériques pour les membres du Conseil communautaire qui siègeront dans l'assemblée qui sera constituée suite aux élections communales et intercommunales de 2020,

De procéder au renouvellement des seules tablettes numériques non compatibles avec la nouvelle version de l'applicatif de gestion des documents de séance,

De proposer aux conseillers communautaires, qu'ils soient réélus ou non, d'acquérir la tablette qui leur a été mise à disposition (IPad2 uniquement) pour un montant forfaitaire de 30 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

## 02. Finances

### 02.1 *Décision modificative N°2 du budget annexe du développement économique*

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du développement économique en portant le montant de la section de fonctionnement à 13 516 667 € et le montant de la section d'investissement à 28 438 700 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n° 2.

### 02.2 *Budget transport urbain 2019 : virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement*

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De procéder à un virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe du transport urbain comme détaillé ci-dessous :

- Chapitre 011 compte 611 : réduire d'un montant de 40 000 € les inscriptions budgétaires,
- Chapitre 067 compte 6718 : augmenter d'un montant de 40 000 € les inscriptions budgétaires,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à procéder à toutes les écritures nécessaires à ce virement.

### **02.3 ROB 2020 Budget principal**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget principal 2020, joint en annexe.

### **02.4 ROB 2020 Budget annexe du développement économique**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe du développement économique 2020, joint en annexe.

### **02.5 ROB 2020 Budget annexe de l'assainissement**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe de l'assainissement 2020, joint en annexe.

### **02.6 ROB 2020 Budget annexe des déchets ménagers et assimilés**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe des déchets ménagers et assimilés 2020, joint en annexe.

### **02.7 ROB 2020 Budget annexe du transport urbain**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe du transport urbain 2020, joint en annexe.

## **06. Développement économique**

### ***06.1 Adoption de nouvelles modalités de règlement pour le Golf***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la mise en place d'échéanciers de paiement trimestriels pour les droits d'utilisation du Golf de Sarreguemines Confluences,

D'autoriser les usagers à payer les droits d'utilisation du Golf de Sarreguemines Confluences par prélèvement automatique trimestriel à travers la régie de recettes de l'établissement,

D'approuver le modèle de mandat de prélèvement SEPA joint en annexe,

D'autoriser la mise en place d'une carte multi-services prépayée,

D'approuver le règlement d'utilisation de la carte multi-services prépayée joint en annexe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

## **17. Gestion du patrimoine**

### ***17.1 Rétrocession des équipements publics de la ZAC Europôle 2***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De procéder à la rétrocession à titre gracieux des parcelles n° 62, 65 et 66 section 16 et des parcelles n° 472, 492, 496, 497 et 498 section 47, d'une contenance de 500 a 39 ca, situées sur la ZAC Europôle 2, par acte en la forme administrative au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer tout document portant sur cette affaire.

## **22. Eau potable**

### ***22.1 Dégrèvement, remboursement ou exonération de la redevance d'assainissement***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'appliquer un dégrèvement total de la redevance d'assainissement sur et seulement sur le volume de surconsommation due à la fuite d'eau lorsque la situation n'entre pas dans le cadre de la loi Warsmann,

D'exonérer les particuliers facturés à tort de la redevance d'assainissement, après vérification du zonage d'assainissement et de la non raccordabilité,

De procéder au remboursement des sommes payées à tort rétroactivement sur 4 ans maximum à compter de la date de la demande écrite,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00

Le Président du Conseil Communautaire,  
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire